

Création d'une place de chantier temporaire le long du Grand-Canal pour la réalisation d'une conduite lacustre

Dès le 6 mars 2018, la Société TSM-Perrottet va confectionner une conduite lacustre pour le compte du CIO dans le cadre de leur création d'un nouveau site à Vidy.

Il s'agit d'assembler des tuyaux de 12 mètres de long et de 0,5 mètre de diamètre afin d'obtenir une conduite d'une longueur d'environ 1500 mètres. L'assemblage des tubes se fait par soudage bout à bout. Cinq conduites seront ainsi réalisées, dont notamment deux de 650 mètres. Une fois terminées, celles-ci seront acheminées par le lac en les tirant à l'aide d'un bateau.

Afin de protéger les bateaux amarrés dans le Grand-Canal des pieux seront enfoncés dans le lit du canal, lesquels empêcheront la conduite d'entrer en contact avec les bateaux. Ces pieux n'empêcheront pas l'utilisation de ceux-ci.

Ce chantier, qui devrait durer jusqu'à la fin avril, se situe à proximité du Pont des Vaches, au droit de la station de forage PETROSVIBRI.

Pour des raisons de sécurité, dès le 5 mars 2018, la route bordant le Grand-Canal sera interdite à la circulation du lundi au vendredi, entre 07h00 et 19h00. Il en sera de même pour les piétons aux alentours du chantier, dont le pourtour sera délimité par des barrières.

Durant cette période, les automobilistes devront emprunter la route des Grangettes, longer le camping avant de rejoindre la rive droite du Grand-Canal.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.

Noville, le 22 février 2018

La Municipalité



DECHETERIE

C'est un sujet sur lequel nous sommes obligés de revenir dès que nous avons un espace de libre sur un tout-ménage !

Eh oui : MERCI à tous ceux qui ont compris les règles, qui déposent les déchets à leur place respective. Vous représentez la majorité.

Il y a toutefois encore des **améliorations** à apporter :

Le **bac POTERIE** n'est pas fait pour les déchets de chantier



Nous avons des caméras sur place et il nous est facile d'identifier les contrevenants

Tout ce qui est **électronique et électro-ménager** : il y a un bac abrité pour cela et ce ne sont pas des déchets encombrants



Les palettes et autres morceaux de bois vont dans les déchets encombrants (ce ne sont pas des branches ou matériaux compostables)



Le plastic (emballage) : il va dans les sacs poubelles et non dans le PET



Et nous avons essayé de faire au mieux pour indiquer les tris. Si vous avez des questions, pensez à téléphoner à la Voirie : 079 438 64 43.